

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Département fédéral de l'environnement
des transports, de l'énergie et de la communication
Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard
Kochergasse 6
3003 Berne

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Par e-mail à : tp@bakom.admin.ch

Delémont, le 15 mars 2016

Modification de la loi sur les télécommunications : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Votre courrier du 11 décembre 2015 relatif à la procédure de consultation de la Loi sur les télécommunications nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura salue ce projet de modification de loi, conscient de la nécessité d'adapter le cadre légal face aux évolutions des technologies numériques.

Après lecture attentive des dispositions, ainsi que du rapport explicatif détaillé, le Gouvernement est en mesure d'apporter les éléments suivants :

L'ensemble des modifications proposées apporte des réponses aux changements technologiques actuels et futurs permettant à la Suisse de répondre aux défis de demain.

Ces nouvelles bases légales doivent permettre de favoriser la concurrence tout en améliorant la protection des consommateurs, notamment les jeunes. Le Canton du Jura adhère pleinement à ce projet de modification de loi.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Charles Juillard
Président




Jean-Christophe Kübler
Chancelier d'État